

## **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES**

### **BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année 2018. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget de la Commune.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la Commune.

Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel communal et les indemnités des élus, l'entretien et les consommations des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services, les cotisations obligatoires (Service Départemental de Sécurité Incendie, par exemple), les fournitures et sorties scolaires, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts....

Les recettes proviennent des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de la location des bâtiments communaux, des recettes encaissées au titre des prestations mises en place au profit de la population (garderie périscolaire, centre de loisirs, photocopies...)

La section doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Elle présente les projets de la Commune à court, moyen ou long terme et les moyens de les financer (subventions, emprunts, autofinancement).

Les dépenses représentent les actions qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures à créer.

Les recettes proviennent des subventions mobilisables pour financer les projets nouveaux, des produits de cessions d'immobilisations, du remboursement de la TVA sur les immobilisations (FCTVA), de l'autofinancement dégagé par l'excédent de fonctionnement.

La section doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

Le Budget Primitif 2018 de Rupt sur Moselle a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De mobiliser les subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme public chaque fois que possible
- De ne pas augmenter les taux d'imposition.

## LE BUDGET PRINCIPAL

### I – La section de fonctionnement

Tableau synthétique des dépenses

Chapitre	Libellé	<b>2018 BP</b>	En % des dépenses
O11	Charges à caractère général	1 148 185,80	23,98
O12	Charges de personnel et frais assimilés	1 389 805,00	29,02
O14	Atténuations de produits	16 638,00	0,35
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00	2,30
65	Autres charges de gestion courante	343 372,86	7,17
66	Frais financiers	28 450,00	0,59
67	Charges exceptionnelles	66 587,89	1,39
O23	Virement à la section d'investissement	1 685 278,37	35,20
		<b>4 788 317,92</b>	<b>100,00</b>

Tableau synthétique des recettes

Code	Libellé	<b>2018 BP</b>	En % des recettes
O2	Résultat d'exploitation reporté	1 172 904,27	24,50
13	Atténuations de charges	0,00	
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	236 791,48	4,95
73	Impôts et taxes	1 684 112,00	35,17
74	Dotations, subventions et participations	1 292 075,00	26,98
75	Autres produits de gestion courante	399 624,17	8,35
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	2 711,00	0,06
7711	Dédits et pénalités perçus		
		<b>4 788 317,92</b>	<b>100,00</b>

Le report du résultat de fonctionnement de 2017 (1 172 904.27 €) et l'excédent prévisionnel des recettes par rapport aux dépenses 2018 permettront d'abonder la section d'investissement à hauteur de 1 685 278.37 €.

L'augmentation du produit des Impôts et taxes (1 684 112 € contre 1 623 901 € en 2017) est due à une contribution non encaissée en 2017 et qui le sera sur 2018.

Les taux d'imposition restent inchangés, seules les bases globales d'imposition évoluent.

Les taux des impôts locaux pour 2018 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 20.13 %
- Taxe foncière sur le bâti : 11.36 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 19.58 %
- Contribution foncière des entreprises : 20.80 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 1 204 452 €.

Les autres produits de gestion courante (399 624.17 €) correspondent aux reversements des excédents des budgets annexes de la Forêt et de la Revente d'électricité.

A noter que les frais financiers prévisionnels ne représentent que 0.59 % du Budget de fonctionnement.

## II – La section d'investissement

### Tableau synthétique des dépenses

Code	Libellé	BP 2018		
		Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	TOTAL BP
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section		18 832,60	18 832,60
1641	Emprunts en euros		73 445,00	73 445,00
165	Dépôts et cautionnements remboursés		2 000,00	2 000,00
20	Immobilisations incorporelles		14 000,00	14 000,00
	Investissements engagés en 2017	990 467,42		
	Investissements nouveaux		3 713 438,00	4 703 905,42
		990 467,42	3 821 715,60	4 812 183,02

### Tableau synthétique des recettes

Code	Libellé	BP 2018		
		Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	TOTAL BP
O1	Report investissement		354 536,52	354 536,52
21	Virement de la section d'exploitation		1 685 278,37	1 685 278,37
O24	Produits des cessions d'immobilisations		50 000,00	50 000,00
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section		128 732,60	128 732,60
10	Dotations, fonds divers et réserves		293 630,90	293 630,90
13	Subventions d'investissement	438 400,00	429 604,63	868 004,63
16	Emprunts et dettes assimilées		1 432 000,00	1 432 000,00
		438 400,00	4 373 783,02	4 812 183,02

Les investissements nouveaux sont certes importants, mais certains programmes se réaliseront sur plusieurs années : Les travaux débuteront en 2018 mais se poursuivront sur 2019 et pour certains sur 2020.

Il en sera ainsi pour la réhabilitation du bâtiment à vocation sportive et culturelle dont les travaux devraient s'élever à 1 466 000 €TTC.

Parallèlement, la totalité des subventions est inscrite en recettes, alors que celles-ci seront encaissées sur plusieurs années. La prévision de recours à l'endettement est ainsi un maximum, le financement ne sera pas mobilisé en totalité en 2018.

La charge de remboursement en capital des emprunts (actuels et nouveaux) ne représente que 1.53 % du budget d'investissements et la charge annuelle de l'endettement (capital et intérêts) ne représente que 2.13 % des recettes de fonctionnement 2018.

De plus, le rapport dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital sur recettes réelles de fonctionnement s'établit à 0.85 démontrant que la charge de la dette est totalement financée par les recettes courantes.

L'autofinancement prévisionnel, constitué par l'excédent d'investissement reporté, les excédents capitalisés, le virement de la section d'exploitation, les amortissements de biens, le FCTVA, s'élève à 2 437 345 €, soit 50.65 % du Budget investissement.

## LES BUDGETS ANNEXES

Tableau synthétique de la section de fonctionnement et de la section d'investissement

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Eau	359 851,77	237 916,66
Assainissement	384 483,80	301 992,07
Forêt	471 910,05	84 560,98
Affaires économiques	66 000,00	780 096,34
Lotissement	289 254,29	289 254,29
Revente énergie	20 324,17	29 963,21
Cimetière	90 599,28	80 000,00
Lépanges		
Maxonchamp	33 249,10	
	1 715 672,46	1 803 783,55